

Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2014

29/09/2014

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

L'éducation est une priorité pour Paris. Chaque rentrée des classes est un temps fort pour la collectivité parisienne, qui mobilise toutes ses ressources pour la réussite de tous les enfants quelles que soient leur origine et leur situation sociale. Car l'école est le creuset de la République, où chaque enfant doit avoir les mêmes chances que les autres et apprendre à réfléchir, penser par lui-même, vivre avec les autres, se construire, s'épanouir, s'intégrer.

Bien accueillir les enfants dans les établissements scolaires et leur donner, ainsi qu'aux adultes qui les encadrent, les meilleures conditions d'apprentissage et de vie, suppose d'anticiper et de s'adapter à la démographie scolaire. Cette année, après les importantes hausses des dernières années, les effectifs se stabilisent : 136 000 enfants sont accueillis dans nos 662 écoles et 57 831 élèves dans les 113 collèges parisiens.

Ce contexte de stabilisation ne doit pas justifier une réduction des moyens alloués à l'éducation des enfants parisiens, alors que les besoins d'encadrement éducatif restent importants. Nous affirmons plus que jamais notre ambition d'une école qui ouvre à tous les enfants les mêmes chances de réussir. Grâce à la mobilisation des élus parisiens et de la communauté éducative, nous avons obtenu 14 nouveaux postes d'enseignants dans le 1^{er} degré. Paris compte désormais 9 classes pour la scolarisation des moins de 3 ans, soit 1 poste de plus que l'an dernier, 19 postes pour le dispositif « plus de maîtres que de classes », avec 4 postes supplémentaires, ainsi que 4 postes supplémentaires pour le volant de remplacement des enseignants absents. Dans les collèges, 5 nouvelles sections européennes et internationales et 5 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont ouvert à la rentrée.

Un premier réseau « REP + » se met en place autour du collège Clémenceau, dans le quartier de la Goutte d'Or, avec 8 écoles, soit 2150 élèves concernés. Ce dispositif, qui vise à la réduction des inégalités sociales et territoriales pour la réussite de tous les élèves, s'inscrit dans la refonte de l'éducation prioritaire, à laquelle nous serons très attentifs.

Au cœur des objectifs de la loi pour la refondation de l'école, dans laquelle Paris s'est résolument engagé, cette politique doit être poursuivie et amplifiée, en particulier dans les quartiers prioritaires. Les postes obtenus renforcent l'effort de mise à niveau engagé l'an dernier, mais nous restons vigilants sur les moyens mis à disposition par l'Etat et l'effort engagé doit se poursuivre pour répondre aux besoins et être à la hauteur de nos ambitions pour l'école.

Cette année encore, Paris mobilise d'importants moyens pour permettre aux élèves d'être accueillis et d'étudier dans des locaux entretenus et adaptés (I), met en œuvre le projet éducatif et de territoire parisien signé l'an dernier avec ses partenaires (II), dans lequel s'inscrit l'aménagement des rythmes éducatifs qui entre dans sa seconde année de mise en œuvre (III).

La collectivité mobilisée pour bien accueillir les élèves parisiens

a) - Des moyens importants pour développer et entretenir le patrimoine scolaire

La collectivité parisienne se mobilise toute l'année pour assurer le développement et l'entretien de son parc immobilier scolaire.

Depuis 2001, la Ville et le Département de Paris s'adaptent à l'évolution de la démographie parisienne, aux nouveaux besoins d'équipements scolaires induits par les programmes de logements, la création et l'aménagement de nouveaux quartiers.

Cette année deux nouvelles écoles ouvrent ainsi leurs portes :

- L'école polyvalente 28 rue Dombasle (15ème) va répondre aux besoins démographiques au regard des livraisons de logements attendus dans le secteur. D'une capacité de 8 classes, elle ouvre ses portes avec 3 classes, deux classes maternelles et une classe élémentaire.

- L'école maternelle 60 rue Binet (18ème), qui comprend 10 classes dont une très petite section, est conçue en haute qualité environnementale. Sa construction s'accompagne de la réhabilitation des deux écoles élémentaires du groupe scolaire Binet. Ce programme s'inscrit dans le cadre du grand projet de rénovation urbaine (GPRU).

Plusieurs écoles ont aussi fait l'objet d'une restructuration d'ampleur cette année :

- L'école élémentaire 7 avenue Maurice d'Ocagne (14ème), avec la reconstruction de la cuisine de préparation qui portera la capacité de production à 3 000 repas par jour, l'installation d'un réfectoire qui accueillera les élèves dans de meilleures conditions, la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

- L'école élémentaire Julien Lacroix (20e) a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite et dotée d'un centre de loisirs ainsi que d'une salle de sports de 300 m². Conformément à l'objectif d'ouverture des équipements scolaires sur les quartiers et de mutualisation des équipements, cette salle de sport, livrée en décembre, sera utilisée par les élèves sur temps scolaire et ouvertes à d'autres activités, notamment associatives, hors temps scolaire.

- Le groupe scolaire 47 avenue d'Ivry (13ème) où les deux écoles élémentaires ont bénéficié du remplacement de leurs façades et de la réfection complète des salles, livrées avec du mobilier neuf.

Dans le second degré, plusieurs opérations majeures ont été conduites :

- La création du collège Paris Nord-Est (PNE) 149 boulevard Mac Donald (19ème) : construit dans les anciens entrepôts Mac Donald, ce nouveau collège d'une capacité de 24 divisions a ouvert ses portes avec 7 classes. Son CDI (centre d'information et de documentation) sera accessible au public en dehors des temps scolaires, permettant également l'ouverture de l'établissement sur son quartier. Il est ENT (espace numérique de travail) « Paris numérique ».

- La création d'une nouvelle annexe au collège André Citroën, 97 rue Balard (15e), d'une capacité de 6 salles de classes supplémentaires, 4 classes ouvrant à la rentrée.

- Le collège Georges Braque, 91 Rue Brillat-Savarin (13e), a bénéficié d'une restructuration, d'une mise aux normes sanitaires du service de restauration avec passage en cuisine satellite et d'une mise en accessibilité de l'ensemble des locaux ouverts au public.

En parallèle de ces opérations majeures de construction et de restructuration, Paris, investit pour entretenir son patrimoine scolaire. Cette année 388 opérations ont été menées dans les écoles pour 23,9 M€, 544 opérations dans les collèges pour 11,9 M€ et 67 opérations dans les lycées municipaux pour 1,6 M€.

Paris affirme ainsi son ambition pour l'éducation. Les élèves parisiens fréquentent en cette rentrée des locaux scolaires ayant bénéficié d'un effort d'investissement très conséquent, représentant au total plus de 137 M€.

b) – Une alimentation saine et équilibrée

Avec plus de 25 millions de repas servis aux écoliers et collégiens par an, Paris porte une attention particulière à la qualité des repas. Les repas produits dans le respect des engagements du Plan alimentation durable ont déjà permis d'augmenter significativement la part des aliments d'origine biologique et labellisés, qui représentent 27 % des denrées servies aux enfants. Cet effort sera poursuivi pour atteindre d'ici 2020 50% de produits d'origine biologique ou labellisés et les circuits courts seront développés. Près de 85M€ seront consacrés en 2014-2015 à garantir une alimentation de qualité aux élèves parisiens, des actions étant aussi conduites avec chacune des caisses des écoles pour réduire le gaspillage alimentaire.

c) – Une attention constante à l'accueil des enfants en situation de handicap

La municipalité se mobilise depuis plusieurs années pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales, en particulier dans les écoles et les collèges.

Aujourd'hui 160 écoles sont accessibles, soit 24 % des écoles, alors qu'une vingtaine seulement l'étaient en 2001. 116 écoles supplémentaires ont été rendues accessibles en 8 ans. 17 écoles supplémentaires seront rendues accessibles entre 2015 et 2017, qui contribueront à atteindre l'objectif fixé de 30 % des écoles accessibles en 2020 en couvrant tous les arrondissements. Cette politique sera également poursuivie dans le second degré, 26 des 83 collèges dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage étant aujourd'hui accessibles.

La Ville réaffirme sa volonté d'offrir aux enfants en situation de handicap les meilleures conditions d'accueil dans le cadre des services publics scolaires, péri et extrascolaires : 3240 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles parisiennes, dont 84 % dans les écoles publiques. La Ville et le Rectorat se mobilisent pour leur proposer des solutions adaptées. 55 % bénéficient ainsi d'un accompagnement par des Auxiliaires de vie scolaire, 719 étant scolarisés en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire).

Sur les temps péri et extra scolaires, près de 500 postes d'animateurs spécifiquement formés sont mobilisés pour accueillir plus de 1400 enfants chaque jour lors de l'interclasse et plus de 230 postes d'animateurs sont dédiés à leur accueil lors des temps du soir et du centre de loisirs. Dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, la Ville a engagé un vaste programme de formation des agents municipaux par le Centre de Ressources Enfance Handicapée, spécialisé dans la formation, l'assistance et l'expertise concernant le handicap. Pour accompagner au mieux les enfants, chaque école comportant une CLIS bénéficie d'un poste d'animateur supplémentaire. Par ailleurs, un réseau de 7 correspondants parisiens spécialisés a été déployé pour appuyer les référents handicap présents au sein de chaque service déconcentré. Près de 1200 enfants en situation de handicap ont participé aux ateliers ARE l'an dernier.

I - Le projet éducatif parisien

a) - Un projet éducatif au service de la réussite éducative de chaque enfant

Pour que chaque enfant trouve à l'école les mêmes chances de réussite et d'épanouissement que tous les autres, la collectivité parisienne est mobilisée aux côtés de ses partenaires et des acteurs de la communauté éducative. Cette ambition est formalisée dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) signé le 3 septembre 2013 avec le Rectorat de Paris, la Préfecture (direction départementale de la cohésion sociale) et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

En complémentarité des apprentissages qui relèvent de l'institution scolaire, tout enfant a besoin d'acquérir des compétences essentielles, qui l'aident à se construire, telles qu'apprendre à raisonner, à s'organiser, à développer sa relation aux autres. Les temps péri et extrascolaires forment une composante majeure de l'apprentissage, contribuant à la réussite éducative de chaque élève. Le projet éducatif territorial parisien traduit ainsi la recherche d'une organisation cohérente et concertée des temps éducatifs, fondée sur le renforcement de la coopération entre tous les acteurs.

Le PEDT poursuit cinq objectifs : contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune Parisien, favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie, promouvoir l'égalité des droits, renforcer la cohérence entre le projet d'école et les projets péri et extrascolaire, associer et accompagner les parents et les soutenir dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.

b) La mise en œuvre d'une politique ambitieuse et partenariale

Pour mettre en œuvre ce projet, nous nous appuyons sur de nombreux dispositifs et un partenariat développé depuis de nombreuses années avec le Rectorat.

Ce partenariat prend tout son sens avec le travail des 777 Professeurs de la Ville de Paris qui interviennent sur le temps scolaire, en éducation musicale, arts plastiques et éducation physique.

« L'Art pour grandir », mis en place depuis 2009, vise aussi à développer l'accès à la culture des petits Parisiens. Ce dispositif permet un travail en commun sur une ou plusieurs années entre les enseignants, les animateurs, les professeurs de la Ville de Paris, les institutions culturelles et les artistes. Conduits ainsi dans la durée, ces projets amènent les élèves à se familiariser avec différents domaines artistiques, à travers la fréquentation des institutions, des rencontres avec les œuvres, des artistes, des projets artistiques, et contribuent à rapprocher les enfants, ainsi que leurs familles, de la culture et des lieux culturels. L'an passé, 3000 enfants ont participé à ces projets sur des temps scolaires et extrascolaires. 1200 ont ainsi pu réaliser des œuvres, exposées au Petit Palais en Juin dernier, dans le cadre de « Paris

1900 ». 1000 se sont initiés à la photographie, dans le cadre d' « Objectif-Photo » et ont travaillé sur les lettres capitales. L'exposition, d'abord au « 104 », est encore visible aux rencontres photographiques d'Arles.

Pour inciter les enfants à lire, toutes les écoles élémentaires sont dotées de bibliothèques centres de documentation (BCD) et les maternelles d'espaces premiers livres (EPL), placés sous la responsabilité d'animateurs de la Ville spécifiquement formés par le "centre Paris lecture" animé en partenariat avec le Rectorat, Ce centre de ressources organise des sessions lecture dans les écoles et les centres de loisirs. Et pour faciliter l'accès aux livres, des chèques-lire sont distribués tous les ans aux élèves de CE1 des écoles publiques relevant de l'éducation prioritaire, ainsi qu'aux classes spécialisées (CLIS, UPE2A).

800 classes de découverte, classes à Paris et sessions Lecture sont organisées chaque année qui permettent à plus de 15 000 élèves d'apprendre dans un contexte différent : classes de neige, de mer, verte ou de patrimoine, découverte des richesses artistiques et scientifiques de la capitale, maîtrise de la langue et de la lecture.

Pour soutenir l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, les centres de ressources de la direction des affaires scolaires permettent aux enfants de s'initier à de nombreuses activités innovantes : informatique, musique, environnement et développement durable, éducation au goût. Ils ont l'an passé largement contribué à former les animateurs dans ces domaines, qui nécessitent des connaissances spécifiques.

c) – Des actions pour favoriser la réussite des collégiens

Le Département favorise l'émergence de projets fédérateurs permettant l'épanouissement des adolescents et la réussite de tous et apporte un soutien particulier aux collèves les plus fragiles.

Ainsi, depuis 2009, le Département soutient chaque année les projets de collèges ou d'associations qui proposent des activités sportives et culturelles, sur les temps scolaires et périscolaires. Les résidences d'artiste(s) dans 30 collèges, auxquelles s'ajoute 1 résidence numérique expérimentée dans 3 collèges, contribuent à cet objectif. Ces résidences permettent aux élèves de découvrir le processus de création, une discipline, des lieux culturels. Le Département contribue également au financement de voyages scolaires. Pour l'année scolaire 2013/2014, 241 voyages scolaires ont ainsi été soutenus au bénéfice de 9 978 collégiens. 62 % des voyages se sont déroulés dans des pays européens.

Depuis la rentrée 2011, le Département de Paris a accru son soutien aux collèves les plus fragiles par un crédit supplémentaire d'un million d'euros en leur faveur, permettant des actions dans la durée, pour favoriser la réussite des élèves et contribuer à améliorer l'image des établissements dans le quartier. Pour 2014/2015, 216 projets touchant 21 200 collégiens dans 54 établissements seront soutenus.

Par ailleurs, pour accompagner les collégiens les plus en difficulté, le programme « Action collégiens », présent dans 37 collèges, apporte un accompagnement personnalisé sur le temps périscolaire et extrascolaire. Il se traduit par l'aide aux devoirs, à l'orientation, l'accompagnement socio-éducatif au collège, dans les quartiers, lors de week-ends ou pendant les vacances et permet ainsi l'éducation des jeunes à la vie en collectivité. Chaque année 2 000 collégiens bénéficient d'un accompagnement à la scolarité, 2 700 places en séjours et week-ends éducatifs leurs sont dédiées.

Afin de préparer et d'accompagner les jeunes parisiens dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la Ville poursuit la mise en place de l'Espace Numérique de Travail parisien, Paris Classe Numérique. La moitié des 99 établissements (collèges et lycées municipaux) concernés sont aujourd'hui équipés, la totalité des établissements sera équipée d'ici fin 2015. A destination de l'ensemble de la communauté éducative, cette plateforme de services interactive permet de nouvelles formes d'apprentissages et une meilleure communication entre tous, chacun pouvant accéder à un ensemble de services et de ressources en ligne. Les délégués de parents et représentants de parents élus siégeant au conseil d'administration peuvent désormais communiquer avec l'ensemble des parents d'élèves.

Pour renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire, l'opération Paris Collèges Familles permet aux parents de mieux appréhender le fonctionnement du collège et facilite les échanges avec les équipes éducatives. Chaque action s'appuie sur un partenariat entre un collège et une association de proximité qui apporte un soutien à la parentalité. En 2014/2015, 10 collèges sont concernés sur 7 arrondissements.

II – Pour la seconde année de l'aménagement des rythmes éducatifs, Paris poursuit et conforte son dispositif, au service de la réussite de tous les enfants

a) - Une démarche ambitieuse, conduite à l'écoute de la communauté éducative et des parents

Avec conviction et ambition, Paris s'est engagé dès la rentrée 2013 dans l'aménagement des rythmes éducatifs. Pour assurer à chaque enfant la même chance de réussite que tous les autres, Paris propose gratuitement à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités culturelles, sportives, scientifiques, de loisirs, nombreuses et de qualité.

Cette réforme a été conduite dans une démarche constante de concertation, à l'écoute du terrain, des personnels, des élus, notamment lors des débats en Conseil de Paris, des parents et de l'ensemble de la communauté éducative. Nous nous sommes appuyés sur un comité de suivi, réuni chaque trimestre et regroupant les élus, les services de la Ville, le Rectorat, la Préfecture, la Caisse d'allocations familiales, les représentants syndicaux des enseignants et des personnels de la Ville, les fédérations de parents d'élèves et des associations d'éducation populaire. Nous avons utilisé les résultats d'une évaluation indépendante réalisée par le Cabinet ICC (Inter Consultants Chercheurs) spécialiste des politiques éducatives publiques et ceux de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, publiés sur le site de la Mairie de Paris.

Nous avons ainsi fait évoluer notre dispositif, nous adaptant avec pragmatisme pour résoudre les difficultés. Grâce à cette expérience précieuse, la rentrée s'est déroulée dans des conditions et un climat apaisés et de nouvelles mesures sont prises pour améliorer encore le dispositif.

b) une offre de qualité au bénéfice de tous les enfants parisiens

Aujourd'hui 80% des enfants scolarisés dans nos écoles participent chaque semaine aux activités proposées, Nous poursuivrons nos efforts pour augmenter ce taux de fréquentation, notamment dans les quartiers prioritaires. 124 000 enfants ont ainsi bénéficié de ces ateliers durant l'année scolaire 2013-2014. Dès la rentrée, 16 000 ateliers seront organisés chaque semaine : 10 400 sont assurés par des personnels de la ville, animateurs et ASEM, 5 600 par les conservatoires, les centres d'animation et les associations. Adaptés en fonction des âges, ces ateliers permettent aux enfants de découvrir des thématiques très diverses : langues, sports, sciences, théâtre, danse, ou encore jardinage. Plus de 20 000 enfants bénéficient ainsi chaque semaine d'activités culturelles, dont 7000 dans le cadre d'ateliers

organisés par les conservatoires municipaux, à travers des chœurs d'écoles, d'orchestres ou d'ateliers instrumentaux, la danse. Dans les orchestres d'écoles, chaque semaine, les enfants découvrent un instrument et s'initient au jeu en orchestre, à corde, à vents, à percussion. Ils peuvent s'ils le souhaitent participer sur un cursus de 3 ans et conserver les instruments de musique mis à disposition durant la durée de leur participation à l'atelier, favorisant ainsi leur appropriation. 107 ateliers d'orchestre et ateliers instrumentaux sont ainsi mis en place cette année dans 85 écoles. Le Théâtre de la Ville, associé à six théâtres parisiens, propose à plus de 7000 enfants, des ateliers de pratique théâtrales conduits par des professionnels, à partir d'un répertoire de textes, des jeux d'expression dramatique et d'improvisation. Chaque trimestre des sorties sont organisées au théâtre pour découvrir les lieux et les œuvres. Plus de 24 000 enfants participent à des ateliers sportifs, tels que le judo, le football, le basket-ball, mais aussi le golf, le tennis de table, les échecs par exemple. Encadrés par des animateurs diplômés spécialisés, les enfants apprennent les règles et les techniques de jeu, pratiquent l'activité. Au-delà de la discipline, ils apprennent aussi à se concentrer, à respecter les règles et les autres, à faire partie d'une équipe. Plus de 7000 enfants peuvent découvrir une langue étrangère, dès la maternelle, à partir de jeux, d'observations, puis en élémentaire à travers la découverte de la culture, des modes de vie, de chansons, de descriptions, qui permettent des échanges, des commentaires. Plus de 8000 enfants peuvent découvrir et expérimenter des activités scientifiques, comme la découverte de l'astronomie, où les enfants ont l'occasion d'observer les étoiles, de repérer les planètes et les constellations, d'apprendre à utiliser des instruments d'observation, de comprendre les phases de la lune, le fonctionnement du soleil. Dans d'autres ateliers, des étudiants-chercheurs accompagnent les enfants dans la découverte du fonctionnement du cerveau ou l'étude des insectes, les enfants expérimentent la robotique en construisant eux-mêmes un robot d'exploration des fonds sous-marins, construisent une maquette de système solaire. Dans d'autres encore, par le jeu et l'expérimentation, ils apprennent à reconnaître les arbres, les semis, observent la micro-faune, nourrissent les oiseaux, découvrant ainsi la biodiversité et ses méthodes de conservation.

c) - Des moyens renforcés, des équipes mobilisées

La Ville de Paris a mobilisé des moyens sans précédent réussissant cette réforme, créant 1500 postes pour l'aménagement des rythmes éducatifs en 2013. Le renforcement des taux d'encadrement, élément essentiel du projet éducatif, formalisé dans le Contrat Enfance Jeunesse 2013-2016 signé avec la CAF en septembre 2013, nous permet aujourd'hui d'assurer, sur les temps de l'ARE, sur la pause méridienne et sur le temps du soir, un taux d'encadrement de 1 adulte pour 14 enfants dans les écoles maternelles et de 1 adulte pour 18 enfants dans les écoles élémentaires en zones d'éducation prioritaire et politique de la ville. Pour appliquer ce taux d'encadrement dans toutes les écoles, 940 emplois seront créés en 2015 et 2016, nous permettant de poursuivre notre effort de dé-précarisation des personnels. Nous sommes soutenus par la CAF qui, dans le cadre du Contrat enfance jeunesse 2013-2016 apporte à la Ville un accompagnement financier à hauteur de 70 M€ sur quatre ans tous financements confondus. Grâce à ce partenariat, le coût net pour la Ville en année pleine pour l'ensemble du périscolaire est de 33,8M€ dont 14,1 M€ pour l'aménagement des rythmes éducatifs, soit un coût net par enfant de 92€ pour l'ARE.

Le renforcement des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), qui assurent aujourd'hui de nouvelles missions d'animation sur les temps périscolaires, est poursuivi. 150 ASEM supplémentaires sont affectés à la rentrée dans les écoles, second volet du recrutement engagé l'an dernier de 400 ASEM entre 2013 et 2015. L'encadrement sur le temps scolaire est ainsi amélioré pour parvenir à échéance à un ASEM par classe pour les petites et moyennes sections.

Pour répondre aux difficultés soulignées sur l'organisation du ménage dans les écoles maternelles, essentiel à la qualité de vie des enfants et des adultes dans les écoles, des personnels supplémentaires sont en poste, soit au total 325 ETP dans 311 maternelles. Après une expérimentation réussie dans les 15^{ème} et 19^{ème} arrondissements, 46 chargé(e)s de coordination veillent désormais aux conditions et aux méthodes de travail.

Nous prenons aussi en compte les difficultés particulières rencontrées dans certaines écoles, qui nécessitent une attention soutenue et un investissement continu des responsables éducatifs ville. Ainsi, dans les grands groupes scolaires ou lorsque les écoles encadrées sont éloignées les unes des autres, le pilotage, parfois complexe, peut nécessiter un soutien temporaire. Dans ce cadre, la Ville a procédé, à la rentrée, à un renforcement de 34 postes de directeurs de points d'accueils supplémentaires.

Pour tous les personnels chargés de ces temps périscolaires, l'effort de formation est maintenu, avec notamment des formations au BAFA pour plus de 1000 animateurs cette année, de même que des formations thématiques telles que la prise en charge des enfants en situation de handicap, la lecture, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, les sciences. Les ASEM, formés à la conduite d'ateliers, bénéficieront de formations thématiques d'approfondissement en 2015.

L'implication et le professionnalisme de l'ensemble des agents de la Ville qui travaillent chaque jour dans les 662 écoles parisiennes est remarquable. Je souhaite les en remercier chaleureusement tant pour le travail immense qu'ils ont accompli que pour leur attention permanente et précieuse, au quotidien auprès des enfants. Je souhaite aussi saluer l'engagement des directeurs d'école et des équipes enseignantes, qui ont contribué au bon fonctionnement de cette nouvelle organisation pour le bénéfice des enfants.

d) - Des mesures pour adapter et perfectionner le dispositif

Des améliorations sont apportées en maternelle pour s'adapter aux besoins des jeunes enfants. Les activités sont désormais organisées autour de 8 thèmes que l'enfant sera amené à découvrir et expérimenter au cours de sa scolarité (langage et expression, éveil artistique, éveil musical, éveil corporel, découverte de son environnement, socialisation, éducation à la santé, découverte des 5 sens). En petite et moyenne sections, les parcours annuels de découverte des plus petits seront basés sur une unité de lieu et une unité d'encadrants. Afin de conserver les repères, les groupes sont constitués d'enfants d'une même classe et pris en charge par les mêmes adultes référents toute l'année. Chaque séance est organisée en trois temps réguliers, comprenant un temps de jeu en autonomie, un temps d'activités d'éveil, notamment corporelles, un temps plus calme, en fin de séance. Pour les grandes sections, un parcours annuel de découverte permettra à l'enfant de changer d'ateliers chaque trimestre. Des ateliers complémentaires d'initiation sont proposés par des intervenants extérieurs, permettant ainsi l'adaptation progressive à l'organisation adoptée en élémentaire.

Les parents sont des acteurs majeurs de la communauté éducative. Pour mieux les informer sur les activités de leurs enfants, les impliquer davantage dans le dispositif, un nouveau site Internet, « Les rythmes à Paris », a été ouvert à la rentrée. Chaque parent peut y trouver les activités proposées dans l'école de ses enfants, poser des questions, recevoir tout au long de l'année des informations pratiques concernant les activités périscolaires qui leur sont proposées et plus généralement sur la vie de leur école. Le rôle des responsables éducatifs ville reste bien entendu central dans ce lien avec les familles. Ainsi, comme l'an passé, les Responsables Educatifs Ville, présents pour rencontrer les parents les matins de la première semaine de la rentrée, organiseront aussi des réunions dans chaque école d'ici aux vacances d'automne.

La coopération entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes, notamment les directeurs d'écoles, est un facteur essentiel de la qualité de notre dispositif, ainsi que l'ont souligné les travaux du Cabinet ICC et de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Je souhaite que cette coopération, effective dans l'immense majorité des écoles, se poursuive et s'amplifie cette année afin d'améliorer encore la complémentarité entre les temps scolaires et les temps périscolaires. La journée de pré-rentrée des équipes d'animation, organisée le lundi 1er septembre, jour de la pré-rentrée des enseignants, a permis un temps d'échange utile. Pour aller plus loin, en accord avec le Rectorat, des temps d'échange et de travail commun seront proposés dès cette rentrée aux écoles.

Enfin, pour élargir encore les possibilités de découverte proposées aux enfants, des échanges entre les écoles parisiennes et des écoles de villes étrangères seront expérimentés cette année. S'inscrivant dans un projet global de découverte des cultures étrangères et d'initiation aux langues, ces échanges seront appuyés sur l'utilisation des nouvelles technologies et animés par des animateurs spécifiquement formés. Une dizaine d'écoles, d'abord des quartiers prioritaires, seront concernées cette année. La ville de New-York et des capitales européennes seront ciblées en priorité. La Ville s'associant au Rectorat pour renforcer la présence d'assistants linguistiques dans les écoles élémentaires, nous pourrons nous appuyer sur la Convention signée à cet effet en mars 2013 avec l'Académie de Paris pour conforter le dispositif. Cette nouvelle mesure pourra aussi contribuer à renforcer le lien et la complémentarité des temps scolaires et périscolaires dans les écoles volontaires.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut offrir à chaque enfant les meilleures chances de réussite, dans une école qui lui ressemble et l'aide à se construire, mais aussi dans une école qui garantit la place de chacun et apprend à vivre ensemble dans le respect et la confiance. Cette rentrée 2014 marque toute l'ambition, l'esprit de modernité et d'ouverture que nous devons à notre école pour y faire vivre concrètement et à chaque instant les valeurs de notre République.

Je souhaite à tous les élèves parisiens, à leurs parents, et nous souhaite une excellente rentrée.